



RCS : TARASCON  
Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00740  
Numéro SIREN : 808 338 545  
Nom ou dénomination : 2M PROJETS

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2017 sous le numéro de dépôt 2846

25 SEP. 2017

100872203

JF/CP/

**PROCES-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,**  
**Le ONZE SEPTEMBRE**  
**A 10 heures**  
**A BEAUCAIRE, au siège de l'office notarial,**

La société dénommée **2M PROJETS**, Société par actions simplifiée au capital de 100 € dont le siège est à TARASCON (13150), 11 Boulevard Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 808338545 et immatriculée sous le numéro TARASCON auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON.

Cette société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à TARASCON, du 26 novembre 2004, enregistré à TARASCON, le 27 novembre 2014.

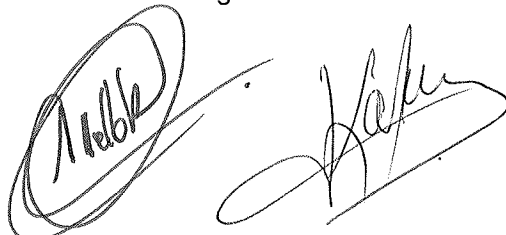
Se sont réunis les actionnaires, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président régulièrement délivrée ce qui est reconnu par l'ensemble des actionnaires.

Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, savoir :

- le rapport du Président sur l'opération envisagée
- Le protocole d'accord transactionnel en date à ARLES du 27 février 2017
- Le texte des résolutions proposées.
- Le projet d'acte à recevoir par Maître Jérôme FERIAUD concernant le rachat de part, la réduction de capital, la dation en paiement.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LAFOSSE, agissant en qualité de Président.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Moulay ABDELHAK.



The block contains two handwritten signatures. The first signature on the left is circular and appears to be 'Abdelhak'. The second signature on the right is more fluid and appears to be 'Marc Lafosse'.

La feuille de présence, dûment signée par les actionnaires, permet de constater la présence ou la représentation des actionnaires suivants :

Sont présents :

- Monsieur Marc LAFOSSE,
- Monsieur Moulay ABDELHAK

Sont représentés :

Néant.

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux actionnaires.

### ORDRE DU JOUR

- Réduction de capital.
- Modifications statutaires.
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée, à savoir : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président du Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi : Aucune opposition.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### 1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du Président, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce, décide de réduire le capital social de 50,00 eur, pour le ramener de 100,00 eur à cinquante euros (50,00 eur), par rachat de 50 actions de 1,00 eur nominal chacune, jouissance courante lors du rachat, au prix de 1000,00 eur par action.

Le prix de 50.000 euros sera payé au moyen d'une dation en paiement, par remise à Monsieur ABDELHAK du bien ci-après désigné :

A BEUCAIRE (GARD) (30300), 15 Avenue de la Moulinelle :

Une parcelle de terrain à bâtir non viabilisée.



Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CL	216	15 AVENUE DE LA MOULINELLE	00 ha 01 a 63 ca

L'excédent de la valeur nominale des titres rachetés sur le prix global de rachat sera porté à un compte spéciale de réserves.

Tous les droits attachés aux actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Le rachat et l'annulation des titres seront constatés par le Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

#### **Article 8- CAPITAL SOCIAL**

*Le Capital social est fixé à la somme de CENT (100) euros.*

*Il est divisé en cinquante (50) actions de un (1) euro chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :*

- *Marc LAFOSSE : 50 actions.*

*TOTAL des actions formant le capital social : 50 actions*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur Marc LAFOSSE ou à tout clerc de l'étude de Maître Jérôme FERIAUD, Notaire à BEAUCAIRE, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

#### **Plus précisément :**

- Monsieur Marc LAFOSSE, agissant en qualité de Président de la SAS 2M PROJETS donne tout pouvoir à un clerc de l'étude de Maître Jérôme FERIAUD, Notaire soussigné, à l'effet de régulariser l'acte de réduction de capital contenant paiement de l'indemnité par dation en paiement avec remise de la parcelle CL n° 216, conformément au projet d'acte qui demeure ci-annexé.

- Monsieur Moulay ABDELHAK, donne tout pouvoir à un clerc de l'étude de Maître Jérôme FERIAUD, Notaire soussigné, à l'effet de régulariser l'acte de réduction de capital contenant paiement de l'indemnité par dation en paiement avec remise de la parcelle CL n° 216, conformément au projet d'acte qui demeure ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures. ☺.




De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président du Président, le secrétaire de séance et les actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

Bon pour acceptation des résolutions.



Bon pour acceptation des Résolutions



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE  
TARASCON

Le 12/09/2017 Bordereau n°2017/476 Case n°3

Ext 1081

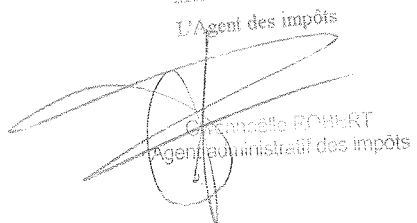
Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent des impôts



Chantal ROBERT  
Agent administratif des impôts